Quarante-quatrième année. — N° 63 (EDITION DU SOIR) SAMEDI 4 MARS 1899

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 18 fr.
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Nationale, 78, et à la librairie Watteeuw, rue Saint-Jacques, 39. — A Paris, à l'*Agence Havas*, place de la Bourse, 8. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité, 46, rue de la Madeleine. — A Mouscron, chez M. Henri Lanoeuf, rue de la Station. — En vente à Paris : aux Bibliothèques de la gare de l'Est, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

L'élection du Président du Sénat

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par fil spécial)

Nouvelles rassurantes sur l'état de santé du Pape

LE CRIME DE LILLE - Nouveaux détails

REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 3 mars. — Les ministres se sont réunis, ce matin, en conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Le Ministre de la guerre a fait signer :

1° Un décret ayant pour objet la décentralisation de l'entretien des bâtiments militaires et de confier cet entretien aux commandants de corps d'armée.

2° Un décret établissant de nouvelles règles pour l'inspection générale du personnel et pour la *formation du* tableau d'avancement.

Le ministre de la marine a été autorisé à déposer, sur le bureau de la Chambre :

1° Un projet de loi portant création d'un poste d'enseignement d'aspirants auxiliaires;

2° Un projet sur l'organisation de la comptabilité sur l'administration des arsenaux.

LÉON XIII

LA TOURNURE FAVORABLE DE LA MALADIE DU PAPE

Rome, 3 mars. — Le bulletin de santé, publié ce matin, à 9 heures, porte :

« Le Pape a passé une nuit tranquille, bien qu'il n'ait pu garder l'immobilité désirée. Toutes les fonctions sont dans un état normal. L'état général est bon. Le bandage, qui avait été placé sur le point opéré, a été enlevé, et l'on a constaté que la guérison faisait des progrès réguliers. L'alimentation est satisfaisante, la température du corps est de 37°; la respiration est à 22°; le pouls marque 66 pulsations. « Signé : Mazzoni et Lapponi. »

Rome, 3 mars. — L'impression du personnel du Vatican est bonne. *Le Messagero* publie une courte interview du docteur Lapponi, qui a dit notamment :

Peut-être l'opération profiterait-elle à la robuste santé du Pape et prolongerait-elle sa vie au-delà de la limite qu'elle aurait atteint si l'opération n'avait pas été faite.

L'ÉTAT DE SANTÉ DE LA REINE DES BELGES

Bruxelles, 3 mars. — L'état de santé de la reine s'est sensiblement amélioré. La consultation d'hier a été si satisfaisante que le docteur Thiriart ne se croit plus retenu auprès de l'auguste malade, et partira, demain, pour la campagne.

LE DUC D'ORLÉANS ET LE ROI HUMBERT

Londres, 3 mars. — Une dépêche de Rome au *Morning Leader*, annonce que le roi Humbert a reçu du duc d'Orléans, un long mémoire expliquant tous les plans du prétendant.

Le roi non seulement n'a pas répondu à cette communication mais a fait savoir au duc par des intermédiaires que sa présence en Italie ne lui était pas agréable.

L'AFFAIRE DEROULÈDE-MARCEL HABERT

L'*Intransigeant* dit qu'en quittant vers six heures le cabinet du juge d'instruction, Marcel Habert a sollicité de M. Pasques l'autorisation de dire un mot à un de ses rédacteurs touchant une information fantaisiste qui a paru dans plusieurs journaux :

« Je tiens essentiellement, nous a-t-il déclaré après autorisation du juge, à détruire cette légende grotesque de grogs plus ou moins chauds que nous aurions pris, à la caserne de Reuilly, Déroulède et moi, en compagnie d'officiers.

» Dans la salle d'honneur de la caserne, on nous a servi à dîner. Plusieurs officiers ont traversé la salle pour vaquer à leurs occupations: le général Florentin et le général Roget sont venus nous voir — et c'est tout. Nous n'avons pas pris de grogs; nous n'avons, à aucun moment « trinqué » avec des officiers, quels qu'ils soient. »

L'arrestation du général Espagnol Torral

Madrid, 3 mars. — Le général Torral, qui capitula à Santiago, a été écroué à la prison militaire.

UN DOUBLE SUICIDE A PARIS

Paris, 3 mars. — Au n° 13 de l'avenue Trudaine, habitaient, depuis le terme de janvier, M. et Mme Chantelat de Cottin, âgés, le mari de soixante ans, la femme de quarante-cinq.

M. Chantelat s'occupait d'affaires en Bourse. Il opérait pour le compte de quelques clients et avait acquis une certaine notoriété.

Malheureusement, le boursier ne sut pas se contenter de spéculer pour ses mandataires et se mit à jouer pour son compte.

La malechance s'en mêla et M. Chantelat se trouva, à la liquidation de février, débiteur d'une somme considérable qu'il était dans l'impossibilité de payer.

Désespéré, le boursier fit part à sa femme de la situation terrible dans laquelle il se trouvait et tous deux résolurent d'échapper par le suicide aux conséquences de ces spéculations malheureuses.

Mercredi soir, les deux époux, après avoir dîné, s'enfermèrent dans leur chambre à coucher et allumèrent au milieu de la pièce un réchaud rempli de charbon de bois. Puis ils se déshabillèrent et se couchèrent, attendant la mort.

Hier matin, le valet de chambre, nommé Greux, voulut, vers huit heures, entrer dans la chambre de ses maîtres. Il trouva la porte fermée.

Pressentant un malheur, il fit sauter la serrure et pénétra dans la pièce.

Un triste spectacle s'offrit à sa vue.

Sur la descente de lit, gisait son maître, vêtu d'une chemise de cérémonie fraîchement empesée. Il avait le bras gauche replié sous la tête. Très certainement, le malheureux boursier était tombé en luttant contre la mort.

Dans le lit, Mme Chantelat semblait dormir. M. Bénezech, commissaire de police, immédiatement prévenu, accourut accompagné d'un médecin qui ne put que constater les décès remontant à plusieurs heures.

Sur une table, bien en évidence, étaient cinq lettres, une adressée au commissaire de police, une autre à Mme Dhéla, fille du premier lit de Mme Chantelat, une troisième à M. et Mme Cercueil, père et mère de la désespérée.

Les deux dernières lettres, adressées à des clients du boursier, devaient être mises à la poste.

M. et Mme Chantelat de Cottin, divorcés tous deux, *s'étaient mariés le 3 janvier dernier.*

Un ouvrier qui tue son patron

A LYON

Lyon, 3 mars. — Un boulanger, M. Mayot, demeurant, 29, rue Masséna, avait depuis dix-huit mois à son service un garçon nommé Henry Rey, dont il était assez content.

Rey lui demanda, il y a une huitaine de jours, une augmentation qu'il obtint. Samedi, il en réclamait une nouvelle qui fut refusée. Rey ne dit rien, mais avant-hier il faisait une sortie dont il n'indiquait pas le motif. Il allait acheter un revolver.

Vers une heure du matin, il se trouva seul avec son son patron et fit feu cinq fois sur lui. M. Mayot reçut deux balles dans la tête et une dans les reins.

Pendant que la famille du malheureux boulanger s'empressait de lui donner des soins, Rey disparaissait, mais il allait se constituer prisonnier, déclarant qu'il avait commis son crime pour se venger de ne pas avoir été augmenté une seconde fois.

M. Mayot a été transporté à l'Hôtel-Dieu, où il est mort cette nuit.

L'EX-REINE RANAVALO ET SA TANTE

Marseille, 3 mars. — La reine Ranavalo habite avec sa suite le deuxième étage de l'hôtel, dont la terrasse donne sur la rue Vacon. Hier, soir, très triste, elle a dîné seule dans sa chambre, mais sommairement, tandis que sa tante se livrait, au contraire, à de copieuses libations.

Ce matin, on apprenait que son départ pour l'Algérie avait été remis à samedi, la reine a manifesté une grande joie et a frappé des mains en riant.

La reine Ranavalo a passé une nuit excellente. Ce matin, elle a pris son premier déjeuner à dix heures, dans la chambre où elle avait reposé.

A midi, vêtue d'une robe blanche, ornée de magnifiques applications de dentelles, un mantelet de soie rouge sur les épaules, la reine est descendue dans un salon réservé de l'hôtel et, avec sa nièce et sa tante, y a dîné de fort bon appétit.

La tante de Ranavalo continue à scandaliser le personnel de l'hôtel par ses abus des apéritifs et des spiritueux, et aussi des glaces vanillées.

Le désir de Ranavalo de voir Paris l'obsède absolument : comme on la conduisait au Prado hier, elle a demandé au capitaine Bonnefoy qui l'accompagnait si l'on ne pourrait pas pousser l'excursion jusqu'à Paris.

Le capitaine lui a promis, sans rire, de lui montrer la capitale de loin.

Mais la reine devra attendre l'Exposition de 1900 pour voir sans doute son désir exaucé.

C'est du reste en lui faisant cette promesse que le préfet, au nom du gouvernement, a calmé ses larmes le soir de son arrivée à Marseille.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Dépêches de nos correspondants particuliers et par fil spécial)

Séance du vendredi 3 mars 1899

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Deschanel.

L'élection Thomson

L'ordre du jour appelle la discussion de l'élection Thomson, dans la deuxième circonscription de Constantine.

M. Morinaud a la parole pour combattre les conclusions des commissions tendant à la validation.

Il se déclare très satisfait des résultats sinon des conclusions de l'enquête ; il affirme que cette enquête a confirmé toutes les accusations portées, par lui, à la tribune, et que les conclusions devaient être tout autres ; il constate, d'autre part, que M. Thomson n'a eu qu'une majorité de 111 voix et que les actes de pression et de corruption seuls peuvent l'expliquer.

M. Morinaud dit qu'il faut défalquer de ces 111 voix 23 voix qui ont été attribuées à M. Jamais. On a retrouvé en outre sept individus qui ont été reconnus comme ayant voté illégalement, ayant subi des condamnations qui les privaient de leurs droits électoraux.

D'autre part, trente-un marins sont portés comme ayant voté à Bône où ils n'étaient pas le jour de l'élection. Le commissaire central de Bône dit bien que quatorze d'entre eux étaient présents à Bône ; mais le commissaire d'inscription maritime dit qu'aucun n'était présent.

M. Chevillon, président de la commission, dit que c'est inexact.

M. Morinaud réplique : Voici le document officiel qui prouve ce que je dis. Il y a encore trois marins du *Saint-Joseph* qui étaient à La Galle le jour de l'élection. (Dénégations aux bancs de la commission.)

Un témoin affirma les y avoir vus et dit qu'ils y étaient depuis le samedi soir. Pourquoi la commission ne les a-t-elle pas interrogés ?

C'est une lacune dans l'enquête ; ce n'est pas tout, la la liste d'émargements prouve que vingt-quatre conscrits qui étaient sous les drapeaux sont portés comme ayant voté à Bône.

De plus, le commissaire maritime signale parmi les votants cinquante marins qui ont depuis longtemps quitté Bône ou y sont complètement inconnus.

Dans ces conditions l'invalidation s'impose.

M. Morinaud plaisante la commission qui est allée jusqu'à Biskra où se trouvent de charmantes « Ouled Naïls » (rires) et d'où M. Bos adressait au *Rappel* des correspondances qui étaient de véritables calomnies contre les antisémites car il les accusait de faire assassiner des juifs par les Arabes. Ce qui est faux.

L'orateur reproche à la commission d'avoir fait décorer du Mérite agricole un administrateur qui lui avait offert une fantasia. (Vives protestations.)

M. Morinaud reproche en outre à la commission d'avoir interrogé des indigènes qui n'avaient rien à voir à l'élection, alors qu'elle refusait d'entendre des témoins dont M. Forcioli réclamait l'audition, et qu'elle négligeait de s'éclaircir sur des distributions d'argent qui avaient été faites à des marins à la Calle. (Interruptions.)

M. Codet. — Nous avons fait notre devoir, tout notre devoir.

M. Morinaud. — Il y a eu dans cette affaire une pression administrative effrénée. A Stora, on a distribué des bulletins transparents.

A La Calle, Tebessa, Philippeville et Bone, on signale des faits de corruption.

M. Morinaud continue son exposé; mais la Chambre paraît se lasser de cette discussion, qui revient devant elle avec de si longs développements.

Beaucoup de députés quittent leurs sièges pour se rendre dans les couloirs. Beaucoup d'autres se livrent à des conversations assez bruyantes. Très peu continuent à prêter attention à l'orateur.

(La séance continue.)

L'ÉLECTION du PRÉSIDENT au Sénat

A la réunion plénière des groupes de gauche

Paris, 3 mars. — Dans la réunion plénière des groupes de gauche du Sénat, tenue avant la séance, il a été procédé à trois tours de scrutin, pour la désignation du candidat à la Présidence.

Au troisième tour, M. Constans a obtenu 80 voix ; M. Fallières, 75 ; M. Franck-Chauveau, 36 ; M. Peytral, 28.

AU SÉNAT

Paris, 3 mars. — La séance du Séance est ouverte à quatre heures vingt.

Le Sénat procède à l'élection du Président, en remplacement de M. Loubet.

Voici le résultat du 1er tour de scrutin :

Votants, 263

MM. Fallières	96	voix
Constans	84	»
Franck-Chauveau	56	»
Peytral	25	»

DEUXIÈME TOUR

M. FALLIÈRES, élu

Paris, 3 mars. — Le dépouillement du scrutin, au deuxième tour, a donné les résultats suivants :

Votants : 257

MM. Fallières	151	voix
Constans	85	»
Franck-Chauveau	18	»

M. Fallières est élu président du Sénat

LES INCIDENTS DE SAINT-AMAND

Le préfet du Nord mandé à Paris

Paris, 3 mars. — M. Charles Dupuy a annoncé, à MM. Dron et Basly, qu'il avait mandé, par dépêche, le préfet du Nord, qui a dû partir de Lille à une heure, et arrivera ce soir à Paris, à cinq heures.

Le président du conseil conférera avec lui et le chargera d'intervenir auprès des patrons dans un but de conciliation. Les socialistes, en raison de cette tentative, ajournent le dépôt de leur interpellation.

Paris, 3 mars. — Le Président du Conseil a fait connaître d'après les rapports du préfet du Nord les faits qui se sont passés à l'occasion de la grève des faïenciers de St-Amand :

« La gendarmerie menacée a dû se mettre en état de défense, mais n'a nullement fait usage de ses armes. Les gendarmes à cheval, pour dégager leurs collègues à pied, ont dû faire reculer la foule des grévistes, qui s'élevait à près de 2.000 personnes, alors qu'il n'y avait que vingt-quatre gendarmes présents ».

LE CRIME DE TOURCOING

Est-ce bien Dubois ?

Cela devient de plus en plus obscur. Dubois n'est pas né à Malo-les-Bains, comme il le prétendait, ainsi que nous l'avions dit dans notre dernier numéro. Mais voici que maintenant, d'après les renseignements que nous avons pu nous procurer, on ne sait plus que penser. Dubois, ou mieux le pseudo Dubois, actuellement revenu de sa « cuite », nie énergiquement être l'auteur de l'assassinat.

Le prévenu serait-il un ivrogne simplement suggestionné par la lecture des journaux ? On pourrait le croire, étant données ses incohérences. Disons toutefois que M. Prud'homme, juge d'instruction, a été très impressionné de ce fait, que Dubois lui a, dans son premier interrogatoire, révélé quelques faits établis par l'enquête et dont les journaux n'avaient point parlé. Il faut ajouter que M. le docteur Castiaux a constaté sur le prévenu de nombreuses égratignures aux mains et à la figure. Il est vrai que cela peut provenir de nombreuses chutes qu'il aurait faites dans son état d'ivresse.

En somme, voilà le doute qui renaît. Une confrontation de Dubois avec Denise Debruque donnera sans doute la solution de ce problème. Nous croyons savoir toutefois que cette confrontation n'aura pas lieu de suite. M. Prud'homme, avec beaucoup d'habileté, préfère interroger séparément les inculpés, leur faire préciser tous les détails, afin d'éviter les surprises possibles et de ne faire cette confrontation que lorsque chacun des deux, ayant dit ce qu'il avait à dire, ne pourra plus, sans se compromettre, rétracter ses aveux.

LE CRIME DE LILLE

Chaque jour nous apporte une nouvelle fumisterie de la presse sectaire, et l'on peut dire que c'est comme chez Nicolet « de plus fort en plus fort ». Aujourd'hui c'est l'*Aurore*, la feuille dreyfusiste, qui tient incontestablement la palme; ce journal nous apprend gravement que « les cléricaux espèrent sans doute, grâce à leur influence, obtenir le déplacement de M. Delalé, magistrat courageux, de M. Tainturier, procureur honnête, et de les remplacer par des créatures qui feront de l'apaisement.

Heureusement l'*Aurore* veillait, et grâce à elle « la manœuvre des cléricaux est démasquée. »

On ne proteste même pas contre de pareilles insanités; on se contente de les signaler. C'est égal, MM. Tainturier et Delalé, l'un « honnête » et l'autre « courageux », se seraient peut-être bien passés de semblables compliments qui sont un peu lourds.

Ce qu'il y a de particulièrement remarquable, c'est que tous les journaux qui s'indignent contre l'attitude de Me Chesnelong, se gardent bien de reproduire la protestation dont l'honorable avocat a demandé l'insertion en tête de l'interrogatoire. Cette protestation porterait-elle sur des points de droits et des points de fait, sur lesquels ont ne tiendrait pas à ce que l'on insistât ? On le penserait véritablement.

L'INSTRUCTION

Vendredi matin, le juge d'instruction a interrogé les domestiques de l'externat. Nous n'avons pu obtenir aucun renseignement sur ces interrogatoires.

Dans l'après-midi, M. Delalé a interrogé un certain nombre de jeunes gens du patronage. C'est ici que l'instruction va devenir intéressante, en ce qui concerne le Frère Flamidien. L'inculpé, nous l'avons dit, a donné l'emploi complet de son temps dans l'après-midi et la soirée du dimanche de la disparition. Si ces affirmations sont corroborées par les témoignages des jeunes gens, l'alibi existe, et toutes les prétendues charges, qu'on disait peser sur le Frère, tombent d'elles-mêmes.

Mais il faut reconnaître que c'est un point délicat, et il nous semble qu'il est un peu tard de demander à des jeunes gens de cet âge de préciser, minute par minute, ce qu'ils ont vu, trois semaines auparavant. Les interrogatoires auraient gagné à être faits plutôt.

LA CAISSE ON-2

Le *Progrès du Nord* s'étonne qu'on ne connaisse pas l'origine de la caisse portant la marque ON-2, dans laquelle on suppose que le cadavre du petit Foveaux fut placé, caisse dont on aurait retrouvé un second exemplaire dans l'établissement de la rue de la Monnaie.

Notre confrère demande que, dans l'intérêt de la justice, on répande à profusion la photographie de ces caisses. C'est aussi notre avis, mais ce n'était pas, jusqu'ici du moins, celui du parquet; car des ordres rigoureux avaient été donnés pour qu'aucune communication ne fut faite à la presse et que les seuls exemplaires tirés restassent entre les mains du juge d'instruction et du procureur.

Si l'on retrouve l'origine de cette caisse, grâce aux moyens d'investigations de la Compagnie du Nord, rien ne sera fait pour la caisse ayant contenu le cadavre. Ce qu'il faut c'est déchiffrer l'indication ON, 2, et nous espérons qu'on y parviendra.

UNE DÉCLARATION INTÉRESSANTE

On sait que M. Charles Delalé, fils de M. le juge d'instruction, a nié, dans divers journaux, avoir tenu, au sujet du crime de la Monnaie, le propos rapporté par notre correspondant de Tournai.

M. C. Delalé a cru bon de mettre en cause, d'une façon fort peu courtoise, un de ses camarades de l'Université de l'Etat qui assistait également au bal de la Halle aux Draps, et avait entendu, comme d'autres personnes d'ailleurs, la déclaration reproduite dans nos colonnes, déclaration que nous confirmons de nouveau.

Au sujet de cet incident, le *Progrès du Nord*, publie deux lettres adressées l'une par M. Charles Delalé, l'autre par M. P. Mulle, de Roubaix, étudiant de la Faculté de l'Etat ; voici la lettre de M. C. Delalé :

« Lille, 2 mars, 2 h. soir.

» Monsieur le Rédacteur en chef du *Progrès du Nord*,

» J'ai reçu la visite de M. M..., étudiant en droit à Roubaix, qui est venu me faire des excuses, relativement à l'incident soulevé par le *Journal de Roubaix*, au sujet des paroles qui me furent prêtées par ce journal lors du bal de la Halle aux Draps, à Tournai.

» Au cours de notre entretien, j'ai démenti une fois de plus le propos qui m'est attribué, en affirmant à M. M... qu'il était le seul avec qui j'ai causé — et cela sur son insistance — du crime de la rue de la Monnaie.

» Comme j'ai eu l'honneur de le déclarer à un de vos rédacteurs, je m'en suis d'ailleurs tenu aux très vagues considérations inspirées par la lecture des journaux.

» Je m'empresse de porter le fait à votre connaissance et vous prie de croire à mes sentiments distingués et dévoués. » Signé : Charles Delalé. »

Voici la lettre de M. P. Mulle :

« 2 mars, 99.

» Monsieur le Rédacteur du *Progrès du Nord*,

» Votre journal reproduisant les accusations calomnieuses dirigées contre moi par M. Ch. D... fils, je me vois obligé, malgré mon désir de rester dans l'ombre, de les réfuter.

» M. Ch. D... fils me qualifie de « mouchard » et « menteur ».

» Habitant Roubaix, je ne puis donc pas être un correspondant tournaisien. De plus, n'ayant aucune relation avec le *Journal de Roubaix*, je n'ai pu vraisemblablement reproduire et commenter dans ce journal **les déclarations qu'aurait faites** M. D... fils, au bal de Tournai, **déclarations, du reste, faites devant plusieurs personnes.** Je ne suis donc pas un « mouchard ».

» Quant à l'épithète de menteur que m'adresse si aimablement M. D... fils, ma réponse sera encore plus facile, et puisque M. D... fils, en récompense de ma discrétion, et non content de me prodiguer des injures imméritées, a probablement en vue de se retirer du débat qu'il a soulevé, je crois de mon devoir comme de mon intérêt de remettre les choses à leur point, et de dénoncer toute la vérité.

» M. D... fils, en m'attribuant les déclarations faites au *Journal de Roubaix* prétend que j'en ai menti. Or, quand je suis allé ce matin trouver M. D... fils chez lui pour lui demander pour quelles raisons il me mettait en cause et sur quelles preuves il bavait ses accusations, il m'a répondu textuellement ceci : « **Ce ne peut être que toi, puisque je ne l'ai dit qu'à toi.** »

» M. D... fils se donne à lui-même un démenti flagrant, puisqu'il soutient n'avoir pas parlé au bal de Tournai de l'affaire de la rue de la Monnaie.

Dans cette accusation, je devine le mobile qui a fait agir M. D... fils. Regrettant des paroles imprudentes au sujet d'une affaire qui ne le regardait pas, et craignant de la personne compétente des reproches mérités, il a cru commode de faire retomber sur un camarade, tout stupéfait de se voir mis en cause, les conséquences de son bavardage.

» Veuillez avoir l'obligeance, Monsieur le Rédacteur, d'insérer ma protestation dans votre journal, et recevez mes sincères salutations.

» Signé : P. Mulle,
» Etudiant de la Faculté de l'Etat. »

Ces deux lettres donnent à notre information une nouvelle et indiscutable confirmation. La phrase incriminée a été prononcée devant plusieurs personnes, ainsi que nous l'avons toujours affirmé.

On remarquera que M. P. M... n'a pas rendu visite à M. C. D... « pour faire des excuses », comme ce dernier le prétend, mais bien au contraire pour demander des explications.

Bourse de Paris du 3 mars

(Par dépêche de notre Correspondant Spécial)

Cours précéd.	Tendance : soutenue	Ouverture	2 h. 25	Clôture
103 45	3 0/0	103 15	103 12	103 10
... ..	3 0/0 Amortissable	101 55	101 49	101 20
103 65	3 1/2 0/0	103 85	103 77	103 72
39 30	Banque de France	... ..	... ..	39 25
986 ..	Banque de Paris	988 ..	997 ..	981 ..
594 ..	Comptoir National	... ..	... ..	594 ..
750 ..	Crédit Foncier	775 ..	750 ..	750 ..
890 ..	Crédit Lyonnais	891 ..	894 ..	890 ..
528 .	Société Générale	... ..	582 ..	578 ..
4946 ..	Lyon	... ..	... ..	4940 ..
2130 ..	Midi	... ..	... ..	2130 ..
... ..	Nord	... ..	... ..	... ..
1855 ..	Orléans	... ..	... ..	1852 ..
1312 ..	Gaz	... ..	1315 ..	... ..
673 ..	Métaux	... ..	... ..	667 ..
3592 ..	Suez	3597 ..	3590 ..	3590 ..
536 ..	Dynamite	... ..	538 ..	535 ..
95 82	Italien	95 75	95 70	95 60
... ..	Russe Consolidé 4 0/0	... ..	... ..	... ..
94 22	— 0/0 or 1891	94 15	94 10	94 ..
... ..	— 4 0/0 1894	... ..	... ..	... ..
95 35	— 3 1/2 0/0 1896	... ..	95 45	94 20
467 ..	Banque Impériale	... ..	... ..	471 ..
540 ..	Andalous	... ..	... ..	543 ..
775 ..	Autrichiens	... ..	776 ..	776 ..
470 ..	Lombards	... ..	... ..	470 ..
728 ..	Méridionaux	730 ..	727 ..	728 ..
443 ..	Nord-Espagne	445 ..	444 ..	444 ..
221 ..	Saragosse	221 ..	223 ..	221 ..
53 30	4 0/0 Extérieure Espagne	53 50	53 75	53 75
27 ..	3 0/0 Portugais	26 90	28 90	26 85
... ..	4 0/0 Hongrois or	... ..	... ..	... ..
28 05	4 0/0 Turc série B.	28 10	28 10	28 05
23 75	— série C.	23 90	23 90	23 90
128 75	Chemins Ottomans	131 50	135 ..	134 25
577 ..	Banque Ottomane	578 ..	577 ..	575 ..
304 ..	Tabacs Ottomans	... ..	304 ..	304 ..
... ..	Egypte	... ..	... ..	... ..
... ..	Alpines	... ..	... ..	545 ..
95 ..	BS Af. Chartered	93 ..	92 25	92 ..
45 ..	Buffelsdoorn Estate	45 25	45 ..	45 ..
110 50	Cappe Copper	... ..	106 ..	107 ..
64 ..	Champ d'Or	... ..	62 50	62 50
205 ..	Consolidated Goldfields	201 50	200 ..	201 99
703 ..	De Beers	700 ..	701 ..	700 ..
595 ..	Ferreira Gold	... ..	590 ..	592 ..
493 50	Geldenhuis Estate	... ..	495 ..	499 ..
62 ..	Ilmanchaca	... ..	... ..	61 50
... ..	Langlaagte Estate	... ..	... ..	99 ..
77 ..	Mines d'Or (Comp. Franç.)	... ..	... ..	... ..
73 20	Mozambique (Comp. de)	... ..	... ..	73 25
25 ..	Mossamèdes (Comp. de)	14 75	16 50	16 ..
92 75	Randfontein Estate	88 .	89 50	88 50
1005 ..	Rio-Tinto	1000 ..	999 ..	993 ..
209 50	Robinson Gold	205 ..	206 ..	204 ..
162 ..	Simmer et Jack	... ..	158 00	157 50
43 ..	Sheba	... ..	... ..	42 50
224 50	Tharsis	... ..	222 50	223 50
55 ..	Transvaal Consol.	54 ..	53 50	55 ..
... ..	French South Afric	... ..	94 ..	93 ..
205 ..	East Rand	198 ..	198 ..	198 ..
120 ..	Robinson Bank	... ..	... ..	119 ..
62 20	Bresil 4 0/0	61 90	61 90	61 70
... ..	Bresil 5 0/0	... ..	... ..	... ..
... ..	Chinois 4 0/0	... ..	... ..	... ..
... ..	Tonkin 2 1/2 0/0	... ..	... ..	... ..
... ..	Consolidé Anglais	... ..	110 3/4	110 3/4
25 21	Chèque	25 21	25 21	25 21
459 ..	Argentine (République) 5 0/0	... .	459 ..	459 ..

COURS AU COMPTANT. — Paris, 3 mars

VILLE DE PARIS	Cours préc.	Clot.	CREDIT FONCIER	Cours préc.	Clot.
OBLIGATIONS 1855-60 3 0/0	—.—	—.—	Bons 1887	55.00	00.00
1865 4 0/0	359.50	350.00	Bons 1888	52.50	52.00
1869 3 0/0	425.00	424.75	Commun. 1879	496.50	496.00
1871 3 0/0	409.00	401.50	— 1889	504.25	504.00
1873 4 0/0	566.00	565.25	— 1891	400.00	401.00
1876 4 0/0	567.50	567.25	— 1892	495.00	495.00
1886 3 0/0	—.—	—.—	Foncières 1877	000.00	000.00
1886 3 1/2	—.—	—.—	— 1879	504.25	504.00
1892 2 1/2	394.00	392.50	— 1883	457.00	457.00
1892 2 1/2	403.25	404.00	— 1885	491.00	490.00
			— 5e 1885	401.25	401.00
			— 1895	490.00	490.00

BOURSE DE LILLE DU 3 MARS 1899

Denain et Anzin, 950. — Albi, 1175. — Anzin, 795. — Bully-Grenay, 3365. — Carvin, 1349. — Clarence, 1195. — Bourges, 250. — Epinac, 599. — Ferques, 595. — Flines-lez-Raches, 1389. — Lens, 480. — Liévin, 1870. — Marles, 219.30. — Ostricourt, 1030. — Ligny-lez-Aire, 305.

DERNIÈRE HEURE COMMERCIALE

LAINES

(Télégramme de Georges Dejoy)

Le Havre, 3 mars. — Le marché est actif à prix fermes. On a vendu 1025 balles.

On cote mars et avril 151.50 les autres mois 152.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du vendredi 3 mars

Présidence de M. le conseiller Josse
Ministère public : M. Schelcher, avocat général

1re AFFAIRE. — **Mœurs**

L'accusé Emile Princen, âgé de 22 ans, est un ouvrier charpentier de Neuf-Mesnil. Il est condamné à cinq ans de réclusion. Défenseur : Me Foucart.